

CHEMFLEX**SECTION 1: IDENTIFICATION**

Identificateur du produit	CHEMFLEX
Autres moyens d'identification	SOL-CHEM-FLEX
Famille du produit	Résine Polyuréthane D'Injection
Usage recommandé	Résine d'injection polyuréthane -pour béton.
Restrictions d'utilisation	Utiliser avec catalyst, si nécessaire. Voir Fiche technique.
Identificateur du fabricant/fournisseur	BMQ SOLUTIONS, 1522 Boulevard des Laurentides, Laval, Qc, H7M 2N7, Marc Charlebois, 877-267-7249
Identificateur du fournisseur	BMQ SOLUTIONS, 1522 Boulevard des Laurentides, Laval, Qc, H7M 2N7, Marc Charlebois, 877-267-7249
Numéro de téléphone d'urgence	Marc Charlebois, 514-705-7198, 24 Hres/ 7 Jours CANUTEC, 613-996-6666, 24HR/7Jours
Numéro de la FDS	0226

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2B; Sensibilisation respiratoire - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1; Cancérogénicité - catégorie 2; Dangers à long-terme pour le milieu aquatique - catégorie 3

Éléments d'étiquetage**Danger**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence :**Prévention :**

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Use of personal protective equipment as required.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention :

In Case CONTACT WITH SKIN: Wash thoroughly with water and mild soap.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage :

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Maléate de butyle	105-76-0	< 44	
Polyéther de Polyol	25723-16-4	< 5	
4,4'-méthylènediphényle diisocyanate	101-68-8	< 4	
Copolymère d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène	9003-11-6	< 46	

Notes

Ce produit contient 0,5% de diisocyanate de diphenylmethane et oligomères

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins**Inhalation**

Transporter à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé en cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, faire boire de l'eau ou du lait. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente si le vomissement est inévitable, empêcher l'aspiration en tenant la tête de la victime sous le genou en cas d'exposition prouvée ou suspectée, appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec les yeux : peut causer une irritation modérée à sévère. En cas de contact avec la peau : sensibilisant cutané. Peut causer une réaction cutanée allergique chez certains personnes. En cas d'inhalation et/ou en cas d'ingestion : traiter par les symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Identificateur du produit : CHEMFLEX

FDS No.: 0226

Date de préparation le 01 juin, 2016

Page 02 de 07

Organes cibles

Yeux, système respiratoire, peau.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Peut causer de la sensibilisation de la peau asthme, dermatite, troubles des yeux, troubles respiratoires, allergies cutanées.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Agents extincteurs inappropriés

L'eau.

Dangers spécifiques du produit

Inflammable en présence de flammes nues, des étincelles, la chaleur excessive ou aux décharges électrostatiques. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être formés.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. Rabattre les vapeurs ou les gaz avec de l'eau pulvérisée ou un fin brouillard d'eau. Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements. Utiliser Bunker gear and une protection respiratoire (SCBA) Autonome approuvé par le NIOSH appareil respiratoire devrait être disponible pour les pompiers.

Les pompiers doivent entrer dans la zone en portant un équipement de protection spécialisé. (La tenue de feu n'offrira pas une protection suffisante.).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Gardez l'équipement d'allumage produisant loin de la zone endiguer la zone pour empêcher la propagation.

Précautions relatives à l'environnement

Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de donnée de sécurité avant de procéder au nettoyage. Fuites et déversements mineurs : contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Endiguer le produit déversé afin de prévenir le ruissellement. Fuites ou déversements importants : endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : scellés de façon étanche.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». Utiliser une ventilation adéquate et employé une protection respiratoire si il y a présence de poussière ou vapeurs éviter le rejet dans l'environnement. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les ruptures de l'équipement de sécurité (p. ex. système de ventilation). NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. NE PAS fumer sur les lieux de travail. Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout

contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Éviter l'accumulation de poussières stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, bien ventilé. Stocker à l'écart de la chaleur et de la flamme isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Maléate de butyle	Non établie		Non établie			
4,4'-méthylènediphényle diisocyanate	0.051 mg/m ³ **					

TLV® = Valeur limite d'exposition. (4,4'-méthylènediphényle diisocyanate) 0.005 PPM (MDI) en aérosol.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Eviter de respirer les vapeurs des concentrations supérieures à TLV peut se produire lorsque MDI est utilisé dans un endroit mal ventilé. Dans de tels cas, ou à chaque fois les concentrations de MDI dépassent le TLV, une protection respiratoire doit être porté. Un respirateur à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome à pression positive est recommandée. Dans situations où MDI est pas pulvérisé ou chauffé et un appareil d'air ou autonome fourni est indisponible ou son utilisation pratique, il faudrait au moins avoir un respirateur d'air purificateur équipé d'une cartouche organique et un filtre à particules doit être porté. Toutefois, cela ne devrait être autorisée que pour de courtes périodes de temps (moins d'une heure) à des concentrations relativement faibles (à ou près de la TLV). Cependant, en raison des faibles propriétés d'alerte de MDI, ajustement approprié et en temps opportun le remplacement des éléments filtrants doit être assuré. Observer règlements de l'OSHA pour l'utilisation d'un respirateur (29 CFR Part 1910.134). Gardez les niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition permisent prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter une tenue étanche de protection contre les produits chimiques et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni de filtres N100, R100 ou P100. Des concentrations supérieures à TLV peut se produire lorsque MDI est utilisé dans un endroit mal ventilé. Dans de tels cas, ou à chaque fois les concentrations de MDI dépassent le TLV, une protection respiratoire doit être porté. Un respirateur à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome à pression positive est recommandée. Dans

situations où MDI est pas pulvérisé ou chauffé et un appareil d'air ou autonome fourni est indisponible ou son utilisation pratique, soyer muni d'au moins d'un respirateur d'air purificateur équipé d'une cartouche organique et un filtre à particules doit être porté. Toutefois, cela ne devrait être autorisée que pour de courtes périodes de temps (moins d'une heure) à des concentrations relativement faibles (à ou près de la TLV). Cependant, en raison des faibles propriétés d'alerte de MDI, ajustement approprié et en temps opportun le remplacement des éléments filtrants doit être assuré. Observer règlements de l'OSHA pour l'utilisation d'un respirateur (29 CFR Part 1910.134).

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Identificateur du produit : CHEMFLEX

FDS No.: 0226

Page 04 de 07

Date de préparation le 01 juin, 2016

Apparence	Jaune légère.
Odeur	Sûcrée
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); > 0 °C (32 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	537.8 °F (281.0 °C)
Point d'éclair	> 270 °F (132 °C)
Tension de vapeur	0.0001 mm Hg à 20 °C
Densité relative (eau = 1)	1.0725
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau; Légèrement soluble dans solvants organiques habituels.
Viscosity	850 centipoises (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Pas disponible
Poids moléculaire	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Oui.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Eau ou humidité. Polymérise en présence de : Dégage une quantité importante de chaleur.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Eau, teneur en eau ou humidité. Températures au-dessus de 400.0 °F (204.4 °C)

Matériaux incompatibles

Alcools (p. ex. éthanol). Amines bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), eau.

Produits de décomposition dangereux

Lorsqu'elles sont exposées à de très hautes températures vont libérer monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; acide cyanhydrique extrêmement dangereux; oxydes d'azote. vapeur MDI.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Maléate de butyle	< 5000 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	3730 mg/m3 (rat)	10010 mg/kg (lapin)
4,4'-méthylènediphényle diisocyanate	>= 380 mg/m3 (rat mâle) (4 heures d'exposition) (aérosol)	>= 30000 mg/kg (rat)	

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une irritation modérée à sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Les tests sur des animaux montrent une légère irritation.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Nocif selon des preuves limitées. May cause irritations of respiratory tract.

Absorption par la peau

Peut entraîner une sensibilisation.

Ingestion

May Cause stomach pains and nausea.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer dermatite, irritation de l'appareil respiratoire. On a observé des cas de lésions des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut causer de graves symptômes semblables à de l'asthme (sensibilisation des voies respiratoires) selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables. Sensibilisant cutané. Peut causer une réaction allergique (sensibilisation de la peau) selon des preuves limitées.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
4,4'-méthylènediphényle diisocyanate	Groupe 3			

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut être mutagène, selon des preuves limitées.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique selon les essais de toxicité aiguë.

Persistante et dégradation

Ne se dégrade pas rapidement, selon les essais quantitatifs.

Potentiel de bioaccumulation

Rainbow trout, exposure time 112 days facteur de bioconcentration chez les poissons : <1.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales

Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 1 Danger particulier - Réagit avec l'eau

FDS préparée par BMQ SOLUTIONS
877-267-7249

Identificateur du produit : CHEMFLEX

FDS No.: 0226

Date de préparation le 01 juin, 2016

Numéro de téléphone	450-264-9799
Date de préparation	le 01 juin, 2016
Date de la plus récente version révisée	le 01 mai, 2017
Indicateurs de révision	Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 26 mai, 2017: Section 11 - Données toxicologiques; Valeurs CL50/DL50. Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 26 mai, 2017: Section 11 - Données toxicologiques; Cancérogénicité.
Signification des abréviations	ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Avis	Nous croyons les renseignements ci haut exacts. Cependant, nous déclinons toute responsabilité quant à la fiabilité et l'utilisation de ces derniers

Identificateur du produit : CHEMFLEX
 FDS No.: 0226
 Date de préparation le 01 juin, 2016

Page 07 de 07